

et d'un tiers environ de celle de Saint-Didier de Formans.

Cette petite rivière séparait également le Franc-Lyonnais du territoire de Trévoux, dont les confins furent réglés, en 1304, depuis le ruisseau de Formans jusqu'à celui de Massieux, du côté de Saône, et depuis la Saône en allant par l'ancien ruisseau de Massieux, jusqu'au moulin Chana, et depuis le moulin Chana qui va jusqu'au Treyvo ou ruisseau Garin, et depuis Garin jusqu'au ruisseau de Formans.

*Le Talancon ou ruisseau de Reirieux.*

*Le Bief de Massieux.*

*Le Bief de Génay.*

*Les Thorrières, cours d'eau de Neuville.*

*Le Bief des Echets.*—Ce bief fut fait en l'an 1512, sous le duc Charles de Savoie, qui le fit entreprendre afin de dessécher le lac des Echets. Pour l'établir, il fallut le consentement du roi de France et du Chapitre de Lyon, attendu que l'eau des Echets passait dans la terre de Rochetaillée, appartenant à l'Église de Lyon.

*Le ruisseau de Fontaines.*

*Le ruisseau Ronzier.*

*Le ruisseau de Roye.*

Les eaux des ruisseaux des Thorrières, de Fontaines, de Ronzier et de Roye ont été étudiées et analysées avec un très-grand soin par M. Alphonse Dupasquier (1). Il résulte de ses opérations, notamment : 1° que ces eaux contiennent autant d'air atmosphérique que l'eau du Rhône, mais qu'elles possèdent une quantité de gaz carbonique beaucoup plus considérable ; 2° que leur température ne varie que d'un degré environ, sous l'influence des chaleurs comme du froid; son minimum étant 12° centigrades, son maximum 13° 2, tandis que l'eau du Rhône varie depuis 1 degré en hiver, jusqu'à 25 en été ; 3° que l'homogénéité des eaux de ces quatre ruisseaux est aussi permanente que leur limpidité et leur température. D'où il suivrait

(1) Voir : *Des eaux de sources et des eaux de rivières*, par Alph. DUPASQUIER. (Lyon, 1840).